



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2016 -9		
Commission territoriale Lorraine 20/06/16	Objet : Liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine	Vote : favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

Le projet de liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine a été initié en 2015 par la Commission Amphibiens Reptiles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et l'association LORINAT (Lorraine Information Naturaliste). L'élaboration de la liste rouge s'est appuyée sur les données de cette commission, qui gère la base de données régionale alimentée sur près de 20 ans par plusieurs centaines de bénévoles. Le travail a été soumis au comité français de l'IUCN qui a émis un avis favorable le 29 février 2016 sous réserve de sa validation par le CSRPN et de sa mise en forme dans un document conforme aux préconisations de l'IUCN pour la publication des listes rouges.

Questions au CSRPN

La démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée permettent-elles d'aboutir à une liste pertinente reflétant les menaces pesant sur les espèces d'amphibiens et de reptiles de Lorraine ?

Supports de réflexion

- Avis de l'IUCN sur la liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine
- Aumaitre D. et al., 2016, *Liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine – Note méthodologique*, 13 p.
- Présentation en séance de Damien Aumaitre (CEN Lorraine) et Julie Lambrey (LORINAT)
- Rapport oral de Mathieu Gaillard, membre du CSRPN

Analyse du CSRPN

La démarche est bien décrite et la méthodologie IUCN est respectée. Les choix de classement des espèces, notamment pour celles qui n'ont pas été retenues pour la liste rouge, ont fait l'objet de discussions approfondies.

Aucune espèce n'atteint les critères permettant de la classer « en danger critique CR », pas même le Pélobate brun (*Pelobates fuscus*). Lorsque l'on compare les résultats avec la liste rouge nationale parue en 2015, les résultats sont concordants à l'exception du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) qui est plus menacé au niveau national qu'en Lorraine. Cela peut se comprendre compte

tenu de la présence importante de cette espèce en Lorraine.

Le CSRPN s'interroge sur l'absence de prise en compte parmi les critères de classement du risque que représente le sonneur à ventre de feu (*Bombina bombina*), notamment le risque d'hybridation avec le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Un suivi de l'expansion du sonneur à ventre de feu (*Bombina bombina*) est en cours et des individus de sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ont été identifiés à proximité des relevés même si globalement les aires de répartition des deux espèces sont disjointes. Ce point est cependant à surveiller et devra être pris en compte le cas échéant lors d'une réactualisation de la liste rouge d'ici 5 à 10 ans.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur la liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine considérant que :

- l'utilisation des critères de l'IUCN est bien justifiée et les critères sont bien appliqués ;
- la liste rouge des amphibiens et reptiles proposée reflète le degré de menace sur ces espèces dans l'état actuel des connaissances.

Fait le 11 octobre 2016
Le président du CSRPN



Serge Muller